

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Gestionnaire Financier

FIL Gestion

Siège Social

21, avenue Kléber - 75116 Paris

435 258 140 R.C.S. Paris

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2021

**Assemblée générale
ordinaire du 29 avril 2022**

SOMMAIRE

Composition du conseil d'administration	p. 2
Rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022	p. 3
Fidelity SICAV : éléments comptables consolidés	p. 8
Bilan	
Hors Bilan	
Compte de résultat	
Annexe aux comptes annuels	
Fidelity Europe : éléments comptables	p. 13
Identification	
Bilan	
Hors bilan	
Compte de résultat	
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information	
Ventilation par nature des créances et des dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instruments	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation du résultat	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire des instruments financiers au 31 décembre 2021	
Règles et méthodes comptables	
Hugo Fidelity : éléments comptables	p. 36
Identification	
Bilan	
Hors bilan	
Compte de résultat	
Evolution de l'actif net	
Compléments d'information	
Ventilation par nature des créances et des dettes	
Ventilation par nature juridique ou économique d'instruments	
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	
Ventilation par maturité résiduelle	
Ventilation par devise de cotation	
Affectation du résultat	
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	
Inventaire des instruments financiers au 31 décembre 2021	
Règles et méthodes comptables	
Rapports du commissaire aux comptes	p. 56
Résolutions	p. 58
Annexe 1 : Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil	p. 59
Annexe 2 : Rapport ESG Fidelity Europe	p. 60
Annexe 3 : Rapport SFDR Fidelity Europe	p. 67

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Denis Bachot
Président de FIL Gestion

Administrateurs

Monsieur Christophe Gloser
Head of Sales, Continental Europe & Latin America, Fidelity International

Madame Véronique Jouve
Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, FIL Gestion

Monsieur Eric Lewandowski
Directeur des Opérations, FIL Gestion

Commissaire aux comptes

Deloitte et Associés

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de FIDELITY SICAV et notamment soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que le projet d'affectation des résultats conformément à la loi et aux statuts.

FIDELITY SICAV est une SICAV à compartiments conforme aux dispositions de l'article L 214-5 du Code monétaire et financier.

À la date des présentes la SICAV comprend deux compartiments :

- **FIDELITY Europe**

Classé « Actions Internationales », ce compartiment a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 75% au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

- **Hugo Fidelity**

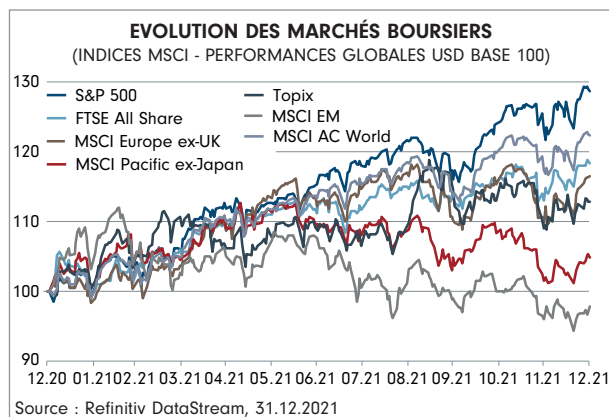
Non classé, l'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme. Il est investi en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ – SUR 12 MOIS À FIN DÉCEMBRE

En 2021, les **actions internationales** ont signé une performance positive en dollar américain. Les investisseurs ont été rassurés par l'accélération du déploiement des vaccins contre la COVID-19 et se montrent désormais plus optimistes quant à la reprise économique. Les actifs risqués ont également tiré parti des bénéfices encourageants des entreprises des pays développés, de l'assouplissement des restrictions imposées en matière de mobilité dans les principales économies et d'une politique de relance budgétaire massive aux États-Unis. Cependant, la résurgence des infections, la réimposition de restrictions ciblées dans de nombreuses régions et l'émergence des variants Delta et Omicron, plus contagieux, ont fini par freiner la progression des marchés. En fin d'année, les principales banques centrales ont adopté une politique monétaire plus stricte dans un contexte d'inflation élevée, ce qui a pesé encore davantage. Dans cet environnement, les actions américaines et européennes ont surperformé les marchés des autres régions. Les marchés émergents ont perdu du terrain et ont sous-performé les marchés développés, en raison essentiellement de l'accès de faiblesse de la Chine qui fait face à des risques économiques et politiques importants. Sur le front sectoriel, l'énergie et les matériaux ont bénéficié de la remontée des prix du pétrole brut et des métaux. Les technologies de l'information et les services financiers ont également enregistré des performances élevées. Dans l'ensemble, les performances en dollars ont été grevées par l'appréciation du billet vert face à la livre sterling, à l'euro et au yen.

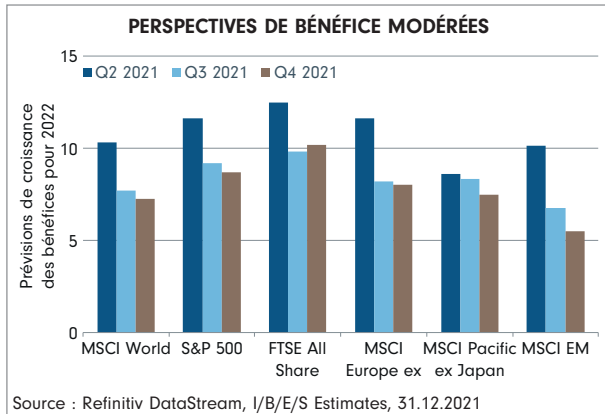
Les **actions européennes** ont enregistré de très bons résultats en 2021. Au début de l'année, les marchés étaient préoccupés par des souches plus virulentes de la COVID-19, par l'augmentation du nombre d'infections et par les retombées économiques des confinements à venir. Les actions ont bénéficié de l'espoir croissant d'une reprise économique mondiale grâce à la mise en place des campagnes de vaccination. Les nouvelles mesures de relance budgétaire aux États-Unis, les solides bénéfices des entreprises et l'amélioration des statistiques économiques ont également conforté la confiance des investisseurs. Au cours du deuxième trimestre, la baisse du nombre de nouveaux cas de COVID-19 et l'accélération des campagnes de vaccination ont permis de lever progressivement les restrictions dans



toute la région. Au cours du second semestre 2021, les actions européennes ont continué à bénéficier du soutien des solides bénéfices trimestriels et d'un optimisme croissant à l'égard de la reprise économique. Toutefois, les préoccupations grandissantes liées à l'inflation, la hausse des rendements obligataires, la menace d'une nouvelle vague d'infections dans l'Union européenne et la perspective d'un durcissement des restrictions ont eu raison de l'optimisme du marché. Vers la fin de l'année, la propagation du variant Omicron dans la région et les inquiétudes concernant l'efficacité des vaccins existants contre ce nouveau variant ont également pesé sur le sentiment des investisseurs. Sur le plan politique, la Banque centrale européenne (BCE) a estimé que les progrès de la reprise économique l'autorisaient à réduire progressivement le rythme de ses achats d'actifs au cours des prochains trimestres, mais a indiqué que la politique resterait flexible pour contrer tout choc négatif inattendu. Les achats nets d'actifs dans le cadre du programme de rachat d'urgence de dettes publiques et privées s'effectuèrent à un rythme moindre au premier trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent avant d'être suspendus à la fin du mois de mars. Toutefois, afin de maintenir l'objectif d'inflation de 2 %, le Conseil des gouverneurs prévoit de conserver les taux d'intérêt directeurs de la BCE à leur niveau actuel ou à un niveau inférieur.

Les **actions britanniques** ont fortement rebondi suite à leur déclin enregistré en 2020. La forte hausse des bénéfices des entreprises et la vigueur persistante des statistiques économiques, alimentées par d'importantes mesures de relance, ainsi qu'une vague d'opérations de fusion-acquisition, ont nettement dopé le marché britannique. Toutefois, l'émergence du variant Delta a freiné la dynamique des marchés, de nouveaux confinements ayant été imposés dans le pays au deuxième trimestre. L'inflation s'est également inscrite en hausse, même si les banques centrales ont indiqué que cela serait sans doute provisoire. Alors que la politique monétaire devait rester accommodante, la persistance des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix du carburant ont suscité des inquiétudes quant aux risques inflationnistes à plus long terme au troisième trimestre. Ces inquiétudes ont persisté au quatrième trimestre, et la plupart des banques centrales ont semblé prêtes à atténuer leurs politiques monétaires accommodantes. La Banque d'Angleterre, par exemple, a relevé ses taux d'intérêt de 0,10 % à 0,25 % lors de sa réunion de décembre, reflétant ainsi la vigueur des pressions inflationnistes actuelles et les améliorations sur le marché du travail. De même, la Réserve fédérale américaine a orienté les marchés vers une accélération de la réduction progressive de ses achats d'actifs. Cette évolution vers une posture plus agressive est intervenue malgré l'émergence du nouveau variant Omicron, potentiellement plus contagieux, en novembre. Dans cet environnement de hausse des anticipations inflationnistes, les valeurs énergétiques ont généré les meilleures performances, bénéficiant d'un rebond de la demande et d'un resserrement de l'offre. Le secteur des services aux collectivités a également enregistré de bonnes performances suite à l'annonce que le Premier ministre britannique Boris Johnson envisageait d'accorder des prêts aux industries aux prises avec la hausse des prix du carburant. À

RAPPORT DE GESTION



l'inverse, les secteurs des télécommunications et de la consommation discrétionnaire ont sous-performé le marché.

Les **actions américaines** ont progressé en 2021. Les marchés ont poursuivi leur rebond à la faveur de mesures de relance record, de la reprise économique et des campagnes de vaccination contre la COVID-19. Le sentiment des investisseurs a également été porté par les résultats positifs des entreprises dans différents secteurs, tandis que les dépenses ont retrouvé, pour l'essentiel, leurs niveaux d'avant la pandémie. De nombreux États ont poursuivi leurs réouvertures et ont assoupli les réglementations relatives à la distanciation sociale. Cependant, la propagation du variant Omicron a quelque peu pesé sur le sentiment au quatrième trimestre 2021. Les statistiques économiques sont ressorties positives pour la plupart, et les emplois supplémentaires ont dopé les actions sur la période. Les marchés ont également apprécié la volonté de la Réserve fédérale américaine de réduire l'inflation, ses responsables envisageant au moins trois relèvements des taux d'intérêt en 2022. Néanmoins, en fin d'année, l'inflation s'est hissée à son niveau le plus haut depuis 40 ans, dans un contexte de pénurie de produits, d'inquiétudes concernant le variant Omicron et l'impasse prolongée au Congrès américain. Tous les grands secteurs ont progressé, et l'énergie, l'immobilier, l'immobilier et les services financiers tirant particulièrement leur épingle du jeu.

Les **actions japonaises** se sont inscrites en hausse en 2021. La progression des cours a bénéficié de la forte dynamique des bénéfices et de l'évolution de la politique intérieure, tandis que la hausse du taux de vaccination a également conforté le sentiment des investisseurs. En septembre, le Premier ministre Yoshihide Suga s'est retiré de la course à la direction du Parti libéral démocrate (PLD), ouvrant la voie à un nouveau gouvernement. Le parti au pouvoir a choisi pour dirigerant l'ancien ministre des Affaires étrangères Fumio Kishida. Toutefois, la décision du gouvernement japonais de prolonger l'état d'urgence dans un contexte d'inquiétude croissante quant à la propagation de la COVID-19 a pesé sur le sentiment au début de l'année. Les craintes liées à l'inflation et aux problèmes de crédit du groupe chinois Evergrande Group ont plafonné les gains au cours du second semestre, tandis que le sentiment a également pâti des craintes concernant les dégâts que le nouveau variant Omicron pourrait infliger à l'économie. La publication des bénéfices s'est révélée favorable, dépassant généralement les attentes, et le marché a réagi positivement aux entreprises annonçant des révisions à la hausse et des augmentations de dividendes. Parallèlement, le yen s'est déprécié face au dollar, ce qui a profité aux entreprises exportatrices. Au niveau sectoriel, l'énergie, les technologies de l'information, la finance et la consommation discrétionnaire figurent parmi les meilleures progressions. À l'inverse, les services aux collectivités, les services de communication et la santé ont sous-performé.

Les **actions de la région Asie-Pacifique hors Japon** ont terminé l'année sur une note mitigée. Les actions régionales ont été mises sous pression dans un contexte d'évolution de la situation de la COVID-19 et de normalisation des politiques des banques centrales mondiales face à la hausse de l'inflation. Les investisseurs ont en outre été découragés par les craintes liées aux panes de courant, à la refonte de la

réglementation et au ralentissement de la croissance économique en Chine, ainsi que par les potentielles répercussions sur les autres économies asiatiques émergentes. Dans ce contexte, les actions chinoises ont fortement corrigé, suivies des valeurs sud-coréennes. La propagation des variants de la COVID-19 a également pesé sur les marchés malais, thaïlandais et philippin. Sur une note plus positive, les marchés indien et taiwanais ont surperformé. Le premier a été porté par une forte demande intérieure et une amélioration des conditions macroéconomiques. Le second a progressé grâce à la croissance robuste de l'industrie des semi-conducteurs. Les actions australiennes ont relativement bien résisté grâce à l'assouplissement des restrictions et à l'augmentation du taux de vaccination. Le marché indonésien a bénéficié de la crise mondiale de l'énergie se traduisant par un prix record du charbon et une augmentation de la demande. Au niveau sectoriel régional, les biens de consommation discrétionnaire ont le plus reculé, suivis par les secteurs de la santé et les services de communication. Fait encourageant, les services aux collectivités, l'énergie et les technologies de l'information ont surperformé l'indice dans son ensemble.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES COMPARTIMENTS

FIDELITY EUROPE

Au cours d'une année volatile, le fonds a progressé de 16,5 % pour la part A et de 17,7 % pour la part N, mais a sous-performé l'indice MSCI Europe (N) qui a gagné 25,1 %. Les marchés européens ont terminé la période sur une note positive. Les inquiétudes liées aux souches plus virulentes de la Covid-19, à l'augmentation des cas de contamination et aux répercussions économiques des confinements ont freiné le rythme des marchés, mais les actions ont toutefois été soutenues par l'espoir accru d'une reprise de l'économie mondiale dans le sillage de l'optimisme suscité par les campagnes vaccinales. Les nouvelles mesures de relance budgétaire aux États-Unis, les solides bénéfices des entreprises et l'amélioration des statistiques économiques ont également conforté la confiance des investisseurs en dépit de la hausse des rendements obligataires outre-Atlantique. Toutefois, alors que la reprise mondiale s'accélère, les inquiétudes inflationnistes et la crainte d'une diminution plus rapide que prévu des achats d'actifs des banques centrales ont modéré l'optimisme des opérateurs. De manière assez encourageante, la Banque centrale européenne (BCE) a confirmé qu'elle jugeait les dernières tendances inflationnistes « transitoires », sous l'effet des prix de l'énergie et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Les marchés actions européens ont cédé du terrain en fin d'année, en grande partie en raison des inquiétudes liées au variant Omicron de la COVID-19, identifié en novembre. La menace d'une nouvelle vague d'infections dans l'Union européenne et la perspective d'un durcissement des restrictions ont sapé le sentiment des investisseurs. Au 31 décembre 2021, la valeur de l'actif net du fonds s'établissait à 1,02 milliard d'euros, contre 870 millions d'euros le 31 décembre 2020.

La contre-performance du fonds s'explique essentiellement par la sélection de valeurs dans les secteurs de la santé, de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information. Le positionnement dans le secteur industriel a également eu un impact négatif. En revanche, la sélection judicieuse de valeurs dans le secteur financier a créé de la valeur.

Le titre les plus pénalisant sur la période a été celui de **JustEatTakeaway** (JET), qui a cédé du terrain pour plusieurs raisons. La perspective d'un redémarrage de l'activité et de la levée des restrictions a fait craindre une réduction de la demande pour les livraisons de repas à domicile. De plus, la concurrence des autres plateformes de livraison (Deliveroo, DoorDash, UberEats, etc.) a obligé JET à investir, ce qui rogne ses marges à court terme. L'action du spécialiste du traitement des paiements **Worldline** a fortement chuté après le mauvais accueil réservé à ses résultats du troisième trimestre de 2021. Ses revenus ont été inférieurs aux attentes du consensus en raison de l'exclusion inattendue de l'activité Terminaux des chiffres publiés. Cette activité a été jugée « en

RAPPORT DE GESTION

cours de cession » et la société a indiqué qu'elle envisageait de la vendre à court terme. Parallèlement, le titre du groupe pharmaceutique **Grifols** est resté sous pression. Son activité a été freinée par l'interruption de la collecte de plasma sanguin pendant la pandémie, ce qui a pesé sur sa marge brute. L'entreprise a également souffert de l'accueil mitigé réservé à ses opérations de fusion-acquisition portant sur des centres de collecte, qui ont accru son effet de levier à court terme. La société de petites annonces en ligne **Adevinta** et le fabricant d'appareils auditifs **GN Store** ont eux aussi enregistré un accès de faiblesse.

Le titre du fabricant néerlandais d'équipements pour semi-conducteurs **ASML Holding** a quant à lui progressé grâce à la publication de résultats meilleurs que prévu et au relèvement de ses prévisions pour l'ensemble de l'année. Son action a atteint de nouveaux sommets historiques à la faveur du rebond cyclique de l'industrie des semi-conducteurs et de l'optimisme suscité par la croissance structurelle de la demande à plus long terme, qui renforce sa conviction dans la vigueur de la tendance. La position sur le cabinet français de services technologiques et de conseil Capgemini a également soutenu la performance sur l'année, grâce aux bons résultats publiés aux deuxième et troisième trimestres. Ce sont les divisions Services digitaux et Cloud qui ont surtout contribué à ses performances, elles qui représentent environ deux tiers de l'activité et enregistrent une croissance soutenue à deux chiffres en glissement annuel. L'acquisition d'Altran pourrait également créer des synergies en termes de revenus et de coûts. **St Gobain** figure également parmi les entreprises ayant le plus contribué à la performance du fonds sur la période. Les ventes de la société ont enregistré une croissance soutenue et ses marges ont surpris à la hausse, incitant les analystes à relever leurs anticipations. Quant à l'action **Volkswagen**, elle a bénéficié de la rotation vers les valeurs cycliques qui avait commencé début 2021.

Le fonds est bien diversifié et privilégie la sélection de valeurs individuelles plutôt que d'adopter des biais sectoriel ou de style spécifiques. Le gérant fait la part belle aux entreprises présentant des valorisations attractives et dont les performances devraient se redresser sans pour autant accroître les risques financiers. Toujours adepte d'une approche de gestion bottom-up, le gérant estime que les marchés vont accorder une importance accrue aux fondamentaux dans le sillage de la normalisation de l'économie mondiale une fois la pandémie passée. Les entreprises devraient encore pâtir quelque peu des restrictions imposées pour lutter contre la pandémie et des goulets d'étranglement qui en résultent sur les chaînes d'approvisionnement. Toutefois, leur potentiel de hausse post-normalisation n'est pas entièrement reflété dans les cours de bourse, ce qui offre une opportunité intéressante. La décarbonation et la dématérialisation offrent également des débouchés à certaines entreprises et sont des thématiques en plein essor dans les fonds d'investissement. Au cours de l'année, nous avons initié une nouvelle position sur le groupe pharmaceutique britannique AstraZeneca. Les médicaments lancés récemment nous incitent à anticiper une croissance soutenue et particulièrement rentable, ce qui devrait soutenir le rendement des capitaux employés. L'annonce du rachat d'Alexion, critiqué par le marché en raison de sa dimension purement financière, a créé un point d'entrée attractif. Nous avons également pris une position sur Kering, le conglomérat de luxe regroupant des marques renommées, comme Gucci et Saint Laurent. Les liquidités générées par son modèle économique lui permettent d'envisager des opérations de fusions-acquisitions, d'adopter de très bonnes pratiques en matière de marketing digital et de disposer d'une chaîne d'approvisionnement très flexible. Pour financer ces achats, nous avons clôturé les positions sur le constructeur automobile allemand Volkswagen et le groupe pharmaceutique français Sanofi.

HUGO FIDELITY

Les actions mondiales ont gagné du terrain sur la période de 12 mois close fin décembre 2021. Les investisseurs ont été rassurés par l'accélération du déploiement des vaccins contre la COVID-19 et se montrent désormais plus optimistes quant à la reprise économique. Les actifs risqués ont également tiré parti des bénéfices encourageants des entreprises des pays développés, de l'assouplissement des restrictions

imposées en matière de mobilité dans les principales économies et d'une politique de relance budgétaire massive aux États-Unis. Cependant, la résurgence des infections, la réimposition de restrictions ciblées dans de nombreuses régions et l'émergence des variants Delta et Omicron de COVID-19, plus contagieux, ont fini par freiner la progression des marchés. Le durcissement de la politique monétaire des grandes banques centrales fin 2021, dans un contexte d'inflation élevée, a également eu une incidence négative. Dans cet environnement, les actions américaines et européennes ont surperformé les marchés des autres régions. Les marchés émergents ont perdu du terrain et ont sous-performé les marchés développés, en raison essentiellement de l'accès de faiblesse de la Chine qui fait face à des risques économiques et politiques importants. Sur le front sectoriel, l'énergie et les matériaux ont bénéficié de la remontée des prix du pétrole brut et des métaux. Les technologies de l'information et les services financiers ont également enregistré des performances élevées. Sur les marchés obligataires mondiaux, les craintes relatives au pilotage des politiques monétaires se sont accrues dans un contexte de dynamique inflationniste persistante au cours de la période. Après une très forte augmentation vers la fin du premier trimestre 2021, sous l'effet des positionnements misant sur un redémarrage de l'activité (« reflation trade »), les rendements des emprunts d'État ont fini par reculer en juin-juillet en raison des risques liés au variant Delta de la COVID-19. Les rendements ont également évolué au gré des déclarations initiales des banques centrales, selon lesquelles la réduction du soutien des politiques monétaires n'interviendrait pas à court terme. Ils sont toutefois repartis à la hausse à partir de cette période, les banques centrales mondiales ayant décidé de préparer les marchés à un durcissement de leur politique monétaire face aux craintes inflationnistes. La volatilité des taux d'intérêt a augmenté en octobre, entraînant des variations marquées sur les courbes des taux des principaux marchés. Les rendements de la plupart des emprunts d'État à 10 ans ont augmenté, mais l'évolution la plus marquante a été le réajustement significatif de la partie courte des courbes. Ces dernières se sont aplaties dans le monde entier en octobre alors qu'apparaissaient les premiers signes de ralentissement de la croissance. Les rendements à court terme ont davantage augmenté que les rendements intermédiaires et à long terme. Les investisseurs craignent de plus en plus que les économies développées ne soient pas en mesure de supporter une hausse des taux d'intérêt visant à juguler la hausse de l'inflation, alors que la croissance montre des signes de ralentissement. En novembre, l'émergence du variant Omicron, plus virulent, de la COVID-19 a perturbé les marchés mondiaux. Les rendements des emprunts d'État mondiaux ont augmenté en décembre, les grandes banques centrales ayant durci leur discours tout en essayant de s'affranchir de la récente flambée des cas de COVID-19. Sur le front du crédit, les obligations d'entreprises ont encore remarquablement bien résisté grâce à l'optimisme accru à l'égard de la reprise économique. Les spreads de crédit se sont resserrés pendant la majeure partie de la période, dans le sillage de l'amélioration des perspectives de croissance, de l'accélération des campagnes de vaccination et des bénéfices solides des entreprises. Ces gains ont toutefois été effacés en fin de période en raison de la volatilité croissante déclenchée par le secteur immobilier chinois, des contraintes entourant les chaînes d'approvisionnement, de l'augmentation des prix des facteurs de production et de l'émergence du variante Omicron de la COVID-19, qui a fait craindre de nouveaux confinements.

Le fonds Fidelity Hugo a gagné 5,8 % en euro en 2021. Ce gain s'explique en grande partie par les bonnes performances des stratégies sous-jacentes investies en actions d'Asie-Pacifique (hors Japon), d'Europe et des marchés émergents. Dans le détail, l'exposition sous-jacente aux petites entreprises asiatiques a contribué aux performances. Sur les marchés émergents, la stratégie sous-jacente dédiée aux actions chinoises a été l'un des principaux moteurs de la performance. La sélection de valeurs du gérant sous-jacent dans les secteurs des technologies de l'information (TI), de l'immobilier et des services de communication a eu une incidence favorable. À l'inverse, la sélection de valeurs dans les secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'énergie n'a pas porté ses fruits. Par ailleurs, en Europe, la position sur un fonds indicatif coté (ETF) externe, qui offre une

RAPPORT DE GESTION

exposition au secteur européen des ressources naturelles, s'est révélée positive. Les positions sur les actions japonaises ont également eu un impact favorable sur la performance. Sur le segment obligataire, le fonds a bénéficié de son allocation aux obligations mondiales à haut rendement et aux obligations mondiales indexées à l'inflation. Parallèlement, les positions sur les obligations asiatiques à haut rendement ont freiné les performances. Les positions sur des actifs alternatifs externes ont eu un impact globalement positif sur les performances, notamment l'allocation à un fonds d'actions mondiales long/short géré de manière active. Cependant, l'allocation à un fonds externe qui cherche à exploiter la volatilité pour générer de la performance a eu un impact négatif sur le fonds.

Les perspectives à moyen terme du cycle actuel restent positives et favorables aux marchés actions. Il existe cependant plusieurs risques à court terme. La dynamique de croissance à court terme ralentit, les grandes banques centrales s'orientent vers une normalisation plus rapide de leur politique respective et une nouvelle vague de Covid-19 émerge. Ces inquiétudes sont contrebalancées par la bonne situation financière des ménages, les signes timides d'assouplissement des politiques en Chine, la fin des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et les bénéfices solides des entreprises. L'augmentation de la volatilité a entraîné une amélioration des indicateurs de positionnement et les conclusions de nos modèles d'aversion au risque témoignent également d'une embellie.

AFFECTATION DES RESULTATS

Au niveau consolidé, le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 15 455 381,55 EUR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 contre 10 619 719,09 EUR au 31 décembre 2020.

Après déduction des 17 784 432,28 EUR prélevés au titre des frais de gestion, le résultat net de la SICAV de l'exercice 2021 ressort à (2 329 050,63) EUR contre 3 707 072,57 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (48 814,39) EUR, le résultat de l'exercice ressort à (2 377 865,02) EUR, à affecter au prorata des résultats des deux compartiments de la SICAV.

FIDELITY EUROPE

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 15 439 864,47 EUR au 31 décembre 2021 contre 10 573 041,23 EUR au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice, déduction faite des 17 784 432,28 EUR prélevés au titre des frais de gestion, ressort à (2 344 567,81) EUR contre (3 753 750,43) EUR au titre de l'exercice précédent. Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (49 915,19) EUR, le résultat de l'exercice ressort à (2 394 483,00) EUR contre (3 863 669,63) EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons en conséquence d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices (2018, 2019, 2020), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital.

Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus values distribuables, soit 148 671 113,37, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

HUGO FIDELITY

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 15 517,18 EUR au 31 décembre 2021 contre 46 677,86 EUR au titre de l'exercice précédent.

Aucun frais de gestion ne fut prélevé au cours de l'exercice, le résultat net de l'exercice ressort à 15 517,18 EUR contre 46 677,86 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de

l'exercice pour un montant de 1 100,80 EUR, le résultat de l'exercice ressort à 16 617,98 EUR contre 46 800,44 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2018, 2019, 2020), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital. Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus values distribuables, soit 1 280 196,96 EUR au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ART L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

a) La liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil est consultable en annexe 1 du présent rapport annuel.

b) Conventions visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

c) Délégation en cours de validités

Au cours de cet exercice aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

d) Direction général de la Société

Il est rappelé que conformément à l'article 20 des Statuts de la Société la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration. M. Jean-Denis Bachot a été nommé Président-Directeur général de la Société par une décision du Conseil d'administration du 11 avril 2016.

CHANGEMENTS INTERESSANT FIDELITY SICAV INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La date de fin d'exercice social de FIL Gestion étant au 31 décembre, la société de gestion a rendu compte sur les droits de vote dans les 4 mois suivant la clôture, à savoir le 30 avril.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les votes ont été exercés conformément à la politique de vote de FIL Gestion mise en place en application de l'article 314-100 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Conformément à l'article L.314-101, la société a rendu compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote au cours de l'exercice 2020/2021. Ces deux documents sont consultables au siège de la Société de gestion et sur le site www.fidelity.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET ANALYSTES

Conformément aux dispositions des articles 314-75 et 314-75-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société de gestion a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires et des analystes publiée sur son site www.fidelity.fr

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par une équipe spécialisée responsable au niveau Groupe de cette sélection et indépendante des gestionnaires et des responsables de la passation des ordres à la table de négociation. Parmi les critères de sélection utilisés par cette équipe figurent le statut réglementaire et la surface financière. Une fois la liste des intermédiaires/contreparties éligibles

RAPPORT DE GESTION

arrêtée, le choix est effectué à chaque passation d'ordre par la table de négociation conformément à la politique de meilleure exécution définie par Fidelity en prenant en compte le prix du titre et d'autres facteurs qualitatifs tels que la liquidité et le service.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la Société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.fidelity.fr.

DIRECTIVE EUROPEENNE SUR L'EPARGNE

Le quota d'investissement de Fidelity Europe en créances et produits assimilés, tel que défini par la Directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts, est inférieur à 25%.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Conformément au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015, la société de gestion doit publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces informations font l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport annuel (Annexe 2).

Sur l'exercice, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ont pu être pris en compte simultanément pour la sélection de valeur. Pour autant, la gestion mise en œuvre au sein des OPCVM n'a été ni dictée ni restreinte par ces principes. La politique ESG est également disponible sur le site www.fidelity.fr.

REMUNERATION

FIL Gestion, la société de gestion, est soumise aux politiques, procédures et pratiques en matière de rémunération (désignées collectivement sous le terme « Politique de rémunération ») conforme à la directive OPCVM V (la « Directive »).

La politique de rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion. Elle est conçue afin de ne pas inciter une prise de risque qui ne serait pas cohérente avec le profil de risque du fonds. La Politique de rémunération est conforme à la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt. La Politique de rémunération s'applique aux collaborateurs dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds, et garantit qu'aucun collaborateur ne sera impliqué dans le calcul ou la validation de sa propre rémunération.

Le résumé de la Politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr.

Pour l'exercice fiscal de la société de gestion clôturant le 31 Décembre 2021, les rémunérations suivantes ont été appliquées :

Rémunération totale du personnel et des délégués employés par la Société de gestion pour l'exercice annuel précédent	7 840 885 EUR
Dont rémunération fixe	3 599 909 EUR
Dont rémunération variable	4 240 976 EUR
Nombre total d'employés de la société de gestion y compris ceux délégués (au 31 décembre 2021)	78

RÉCLAMATIONS POUR RETENUE À LA SOURCE DISCRIMINATOIRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global utilisée par la SICAV est celle de l'approche par l'engagement conformément aux dispositions des articles 411-74 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION (SFTR)

Les compartiments de la SICAV n'ont investi dans aucun instrument financier entrant dans le cadre de la directive SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Les compartiments de la SICAV n'ont pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

PANDÉMIE DE COVID-19

À partir de janvier 2020, en raison de la situation pandémique de la COVID-19, les marchés financiers mondiaux ont connu une volatilité importante. Cela a abouti à de graves perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, des restrictions aux déplacements et aux frontières, une baisse de la demande des consommateurs et une incertitude générale du marché. Les plans de continuité d'activité du groupe Fidelity International Limited ("FIL") ont été progressivement activés dans tous les sites du Groupe FIL depuis le début de 2020. Cela inclut la mise en place d'un accès à distance pour permettre aux collaborateurs du Groupe FIL de travailler à domicile.

Malgré ces circonstances exceptionnelles, tous les contrôles liés à la gestion des fonds sont restés inchangés et continuent de fonctionner. Aucun impact opérationnel significatif ou des problèmes de performance ou une panne du système n'ont été identifiés à ce jour.

Dans ces circonstances, le Groupe FIL (y compris FIL Gestion) a renforcé la surveillance de la liquidité et des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés. Les données de marché et les transactions ont été examinées et analysées plus fréquemment au cours de cette période afin de garantir le calcul de valeurs liquidatives justes.

BILAN

Actif	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 053 913 022,95	901 182 645,15
Actions et valeurs assimilées	1 012 638 696,93	863 300 915,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 012 638 696,93	863 300 915,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	2 906 488,46	3 396 596,02
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	2 906 488,46	3 396 596,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	38 367 837,56	34 485 134,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	38 367 837,56	34 485 134,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 291 797,16	544 966,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 291 797,16	544 966,66
Comptes financiers	9 832 412,86	4 016 081,67
Liquidités	9 832 412,86	4 016 081,67
TOTAL DE L'ACTIF	1 065 037 232,97	905 743 693,48

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	913 671 622,05	924 503 512,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	149 951 410,33	-17 060 872,13
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 377 865,02	-3 816 869,19
Total des capitaux propres	1 061 245 167,36	903 625 771,09
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 792 065,61	2,117,922.39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 792 065,61	2 117 922,39
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1 065 037 232,97	-905 743 693,48

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTÉ DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 522 305,38	10 671 689,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées		15,20
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	10,51
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	15 522 305,38	10 671 715,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-66 923,73	-51 996,60
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-66 923,73	-51 996,60
Résultat sur opérations financières (I + II)	15 455 381,65	10 619 719,09
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-17 784 432,28	-14 326 791,66
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-2 329 050,63	-3 707 072,57
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-48 814,39	-109 796,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	-2 377 865,02	-3 816 869,19

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Les différents documents de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) des compartiments ont été agrégés en euro par somme des comptes de tous les compartiments. Aucun retraitement n'a été opéré. Il n'y a pas de détention intercompartiments.

Les comptes annuels, les règles et méthodes comptables, les compléments d'information, l'affectation des résultats, les tableaux d'exposition aux risques et l'inventaire détaillé propres à chacun des compartiments sont présentés en annexe.

Fidelity SICAV comprend deux compartiments :

- Fidelity Europe ouvert au public le 10 décembre 2001,
- Hugo Fidelity ouvert au public le 10 juillet 2015.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

FIDELITY EUROPE

IDENTIFICATION

Code ISIN : Action A: FR0000008674
Action N: FR0013293891

Classification : Actions Internationales

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de l'Union Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) depuis le 01/01/2003. Fidelity Europe met en oeuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement durable. L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indiciaire, l'indicateur présenté est un indicateur de performance : la composition du Compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'Indicateur de référence n'intègre aucune considération environnementale et sociale.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs (approche « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent et de tout autre considération de type « descendante » (ou « Top Down »).

Le gérant investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manœuvre importante par rapport à l'indice de référence.

Le gérant de Fidelity Europe choisit les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'univers d'investissement, à savoir celles pour lesquelles la stratégie extra-financière et sa mise en oeuvre ont un impact positif sur la rentabilité économique des sociétés. Une fois identifié ce nombre limité de valeurs, le gestionnaire suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de détention d'une société en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents) dans la limite de 25 % de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de l'Union Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA sans contrainte sectorielle.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% du portefeuille.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM ;
- FIA de droit français.

Les OPC cibles sont des OPC « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPC établis en France ou dans un des pays de l'Union Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPC.

Il peut également s'agir d'OPC indiciaires cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPC gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du Compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur, de notation ou de zone géographique. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

Instruments financiers à terme:

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) Avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) Avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque.

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a/ Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir

FIDELITY EUROPE

une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b/ Une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les fluctuations et aléas des marchés. En investissant vous vous exposez aux risques suivants.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant exposé directement en actions (via des titres vifs) et indirectement (via des OPC, à titre accessoire), la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque sectoriel actions : Les marchés actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux investissements en capitalisations : Le Compartiment est exposé directement (via des titres vifs) et indirectement aux actions de petites capitalisations qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à 25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- **Risque de crédit (accessoire)**

- **Risque d'intermédiation**

- **Risque de contrepartie**

- **Risque de taux (accessoire)**

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressants le Compartiment intervenus au cours de l'exercice :

Classification SFDR :

Fidelity Europe : Article 8

Hugo Fidelity : Article 6

Changement intéressant le Compartiment à venir : Le 1^{er} février 2022 le Règlement sur les Dépositaires Centraux de Titres ("CSDR") est entré en vigueur ; ce règlement de l'Union européenne se concentre sur l'organisation et les opérations des Dépositaires Centraux de Titres ("DCT") au sein de l'Union européenne, et sur la promotion d'une plus grande harmonisation, sécurité et efficacité dans le règlement des titres. Un des objectifs de CSDR vise à améliorer l'efficacité du règlement et à pénaliser les parties négociantes responsables de défauts de règlement. Ces pénalités seront collectées auprès des participants défaillants et redistribuées auprès des participants victimes de défaut de règlement.

En accord avec un certain nombre de gestionnaires d'actifs européens, FIL Gestion a choisi de suivre l'approche dite de "compensation", selon laquelle FIL Gestion rassemblera sur une base mensuelle les pénalités de débit et de crédit qui lui sont notifiées par le DCT concerné. FIL Gestion veillera à ce que si, à la fin du cycle annuel, à partir de la période de 12 mois allant jusqu'à la fin mars 2023, les pénalités notifiées à FIL Gestion entraînent un débit net annuel global, alors FIL Gestion remboursera ce montant au profit du Fonds concerné au cours du mois suivant.

Nous pensons que cette approche permettra de neutraliser l'impact global au regard des coûts opérationnels et financiers associés.

BILAN

Actif	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 012 638 696,93	863 300 915,05
Actions et valeurs assimilées	1 012 638 696,93	863 300 915,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 012 638 696,93	863 300 915,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 291 797,16	544 966,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 291 797,16	544 966,66
Comptes financiers	9 497 320,51	3 799 170,92
Liquidités	9 497 320,51	3 799 170,92
TOTAL DE L'ACTIF	1 023 427 814,60	867 645 052,63

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	873 359 118,62	886 164 403,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	148 671 113,37	-16 745 852,42
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 394 483,00	-3 863 669,63
Total des capitaux propres	1 019 635 748,99	865 554 881,24
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 792 065,61	2 090 171,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 792 065,61	2 090 171,39
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1 023 427 814,60	867 645 052,63

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTÉ DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	15 505 113,78	10 623 562,29
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	15,20
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et comptes financiers	-	10,51
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	15 505 113,78	10 623 588,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-65 249,31	-50 546,77
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-65 249,31	-50 546,77
Résultat sur opérations financières (I + II)	15 439 864,47	10 573 041,23
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-17 784 432,28	-14 326 791,66
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-2 344 567,81	-3 753 750,43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-49 915,19	-109 919,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III + IV + V + VI)	-2 394 483,00	-3 863 669,63

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	865 554 881,24	840 138 589,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	221 359 854,00	254 039 187,43
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquises à l'O.P.C.)	-210 788 864,62	-240 756 943,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	150 477 619,17	66 576 638,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 069 857,98	-82 653 261,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-1 501 680,77	-1 278 283,05
Différence de change	2 193 764,37	-618 026,04
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :		
Différence d'estimation exercice N	-3 245 398,61	33 860 731,49
Différence d'estimation exercice N-1	159 215 358,67	162 460 757,28
Différence d'estimation exercice N-1	-162 460 757,28	-128 600 025,79
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :		
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 344 567,81	-3 753 750,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 019 635 748,99	865 554 881,24

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 31.12.2021
	EUR
Immobilisations	NEANT
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	NEANT
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	NEANT
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 31.12.2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise : EUR)		
Nombre de titres émis	2 843 574,8955	
Nombre de titres rachetés	2 435 422,6890	
Catégorie de classe N (Devise : EUR)		
Nombre de titres émis	1 027 833,7584	
Nombre de titres rachetés	1 661 271,4457	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise : EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement*	16 697 010,17	1,90
Commissions de superperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe N (Devise : EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement*	1 087 422,11	0,95
Commissions de superperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 31.12.2021
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaieur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	1 187 570,00
Coupons à recevoir	104 227,16
TOTAL DES CREANCES	1 291 797,16
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaieur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	2 022 530,35
Autres créditeurs divers	1 769 535,26
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	3 792 065,61

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Exercice 31.12.2021
Actif	NEANT
Obligations et valeurs assimilées	
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	
Négociés sur un marché réglementé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	NEANT
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	NEANT	NEANT	NEANT	9 497 320,51
Dépôt	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 497 320,51
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	[0-3 mois]]3 mois – 1 an]]1 – 3 ans]]3 – 5 ans]	> 5 ans
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	9 497 320,51	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 497 320,51	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	GBP	CHF	SEK	NOK	DKK
Actif	176,852,293,21	56 901 989,25	46 271 283,86	40 955 850,32	21 230 315,46
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	176 748 066,05	56 901 989,25	46 271 283,86	40 955 850,32	21 230 315,46
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	104 227,16	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-Bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe A (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 052 714,98	-4 192 754,80
TOTAL	-3 052 714,98	-4 192 754,80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 052 714,98	-4 192 754,80
TOTAL	-3 052 714,98	-4 192 754,80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe A (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	132 729 958,03	-14 653 912,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	132 729 958,03	-14 653 912,78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	132 729 958,03	-14 653 912,78
TOTAL	132 729 958,03	-14 653 912,78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe A (Devise: EUR)	29.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions A	50,53	44,70	59,84	60,61	70,59
Actif net (en k EUR)	863 480,78	591 175,96	755 568,67	756 438,00	909 929,01
Nombre de titres					
Actions A	17 088 397,46	13 225 280,49	12 625 689,70	12 480 414,604	12 888 566,7669
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions A	4,46	2,86	1,75	-1,17	10,29
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions A	0,42	0,24	0,25	-0,33	-0,23

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe N (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	658 231,98	329 085,17
TOTAL	658 231,98	329 085,17
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	658 231,98	329 085,17
TOTAL	658 231,98	329 085,17
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT

Catégorie de classe N (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15 941 155,34	-2 091 939,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	15 941 155,34	-2 091 939,64
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	15 941 155,34	-2 091 939,64
TOTAL	15 941 155,34	-2 091 939,64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe N (Devise: EUR)	29.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions N	20,27	18,11	24,47	25,02	29,44
Actif net (en k EUR)	65 107,11	36 286,44	84 569,92	109 116,88	109 706,74
Nombre de titres					
Actions N	3 210 773,32	2 003 290,73	3 454 921,07	4 359 565,4039	3 726 127,7166
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions N	0,03	1,15	0,71	-0,47	4,27
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions N	-	0,29	0,30	0,07	0,17

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Actions et valeurs assimilées				1 012 638 696,93	99,32
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Adevinta (B)	1 507 740,00	117,30	NOK	17 636 144,45	1,73
Adidas	38 658,00	253,20	EUR	9 788 205,60	0,96
Airbus	221 320,00	112,36	EUR	24 867 515,20	2,44
Amadeus IT Group	410 472,00	59,64	EUR	24 480 550,08	2,40
Antin Infrastructure Partner	403 285,00	34,50	EUR	13 913 332,50	1,37
ASML Holding	60 640,00	706,70	EUR	42 854 288,00	4,20
Astrazeneca	310 605,00	86,78	GBP	32 103 742,14	3,15
AXA	1 100 585,00	26,19	EUR	28 818 818,23	2,83
Burberry group	612 931,00	18,18	GBP	13 268 247,89	1,30
Capgemini	102 645,00	215,50	EUR	22 119 997,50	2,17
Coca-Cola	604 224,00	25,55	GBP	18 387 235,83	1,80
Compagnie de Saint-Gobain	305 390,00	61,87	EUR	18 894 479,30	1,85
Convatec Group	8 065 995,00	1,93	GBP	18 555 823,42	1,82
Covestro	242 709,00	54,20	EUR	13 154 827,80	1,29
Deutsche Boerse	159 056,00	147,10	EUR	23 397 137,60	2,30
DNB Bank Asa	906 515,00	202,00	NOK	18 260 200,54	1,79
Edenred	529 977,00	40,57	EUR	21 501 166,89	2,11
Edp Renovaveis	862 444,00	21,90	EUR	18 887 523,60	1,85
Elis W/I	973 555,00	15,22	EUR	14 817 507,10	1,45
Enel	3 851 068,00	7,05	EUR	27 134 625,13	2,66
Ericsson	2 676 156,00	99,79	SEK	25 937 607,54	2,54
GN Store Nord	383 911,00	411,30	DKK	21 230 315,46	2,08
Grifols (B)	1 285 504,00	10,11	EUR	12 996 445,44	1,28
Industria De Diseno Textil	754 983,00	28,53	EUR	21 539 664,99	2,11
Infineon Technologies	621 365,00	40,76	EUR	25 326 837,40	2,48
Infrastrutture Wireless Italiane	1 760 455,00	10,68	EUR	18 801 659,40	1,84
Intertek Group	233 732,00	56,30	GBP	15 673 072,42	1,54
Kering	38 591,00	706,90	EUR	27 279 977,90	2,68
Koninklijke Philips	486 144,00	32,77	EUR	15 928 508,16	1,56
Legrand	240 285,00	102,90	EUR	24 725 326,50	2,43
Majorel Group Luxembourg	302 556,00	27,88	EUR	8 435 261,28	0,83
Nestle (nom.)	126 028,00	127,44	CHF	15 500 659,48	1,52
Pernod Ricard	113 701,00	211,50	EUR	24 047 761,50	2,36
Prosus	283 193,00	73,53	EUR	20 823 181,29	2,04
Reckitt Benckiser Group	264 772,00	63,42	GBP	19 999 809,72	1,96
Roche Holding	29 025,00	379,10	CHF	10 619 483,18	1,04
Royal Dutch Shell (B)	1 151 370,00	16,22	GBP	22 248 483,66	2,18
Sage Group	1 912 646,00	8,53	GBP	19 422 605,76	1,91
SAP	171 460,00	124,90	EUR	21 415 354,00	2,10
Schibsted (A)	149 184,00	340,10	NOK	5 059 505,33	0,50
SIG Combibloc Group	584 199,00	25,46	CHF	14 354 781,20	1,41
Sonova Holding	47 571,00	357,80	CHF	16 427 065,39	1,61
Stellantis	1 010 038,00	16,69	EUR	16 853 494,07	1,65
Stora Enso Oyj R	1 503 100,00	16,14	EUR	24 260 034,00	2,38
Symrise	135 672,00	130,30	EUR	17 678 061,60	1,73
Synlab	667 977,00	23,60	EUR	15 764 257,20	1,55
Takeaway.Com	319 555,00	48,47	EUR	15 488 830,85	1,52
Tele2 (B)	1 621 654,00	129,10	SEK	20 333 676,32	1,99
Universal Music Group	707 314,00	24,78	EUR	17 527 240,92	1,72
Vonovia	374 287,00	48,50	EUR	18 152 919,50	1,78
Wizz Air Holdings	342 597,00	41,88	GBP	17 089 045,21	1,68
Worldline	384 746,00	49,01	EUR	18 856 401,46	1,85

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				1 291 797,16	0,13
DETTES				- 3 792 065,61	-0,37
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				9 497 320,51	0,92
TOTAL DE L'ACTIF NET				1 019 635 748,99	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 31.12.2021

Actions "A" 12 888 566,77

Actions "N" 3 726 127,72

Valeur liquidative (EUR) au : 31.12.2021

Actions "A" 70,59

Actions "N" 29,44

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

SWAPS DE TAUX :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

- 1,90 % TTC maximum pour l'action A
- 0,95% TTC maximum pour l'action N

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

Néant (à la charge de la société de gestion)

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action A

Capitalisation pour l'action N

Changements affectant le Compartiment

Néant.

IDENTIFICATION

Code ISIN : FR0012686350

Objectif de gestion : Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés par le biais d'une sélection d'OPC investis sur les marchés actions, obligations, monétaire et matières premières arbitrant entre les principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) en fonction des anticipations du gérant. L'OPC pourra également investir dans des ETF, des dérivés ou des OPC ne faisant pas l'objet de classification.

Indicateur de référence : Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence car aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Compartiment.

Stratégie d'investissement : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment investit principalement en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. Le Compartiment est exposé de 0 à 55% de l'actif net en actions et matières premières (dont 15% maximum en matières premières) et de 45% à 100% de l'actif net en obligations et monétaires ou OPC ne faisant pas l'objet de classification via principalement l'investissement dans des OPC de la gamme Fidelity International ; Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads, de la dynamique des profits des entreprises,...) de la dynamique des cours, des flux.... (analyse technique, market timing...).

Le Compartiment interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises.

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active, réalisée au moyen d'une sélection d'OPC de droit français ou européen investis en parts ou actions d'OPC et intervenant sur des secteurs spécifiques. La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des OPC de la gamme Fidelity International gérés par FIL Gestion (et les autres sociétés de gestion du groupe le cas échéant) sur la base de

l'expertise de Fidelity laquelle vise à exploiter les capacités mondiales de Fidelity en matière d'allocation d'actifs, de recherche et de sélection de valeurs. Ce type d'investissement vise à permettre aux porteurs d'accéder à une diversification des placements à travers une sélection des expertises de gestion. Les secteurs économiques visés par le Compartiment ne sont pas limités et la stratégie de gestion lui permet d'investir dans des OPC exposés aux marchés sur toutes zones géographiques et toutes devises.

En lien avec la classification SFDR, le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion. Dès lors, au sens de la taxonomie, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matières d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments utilisés :

- Actions : Néant en titres vifs
- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment investira:

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens détenant moins de 10% d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou européens respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Un même OPC ne peut représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment.

En fonction des anticipations du gérant quant à l'évolution des marchés financiers :

- Les OPC « actions » ou « matières premières » (de 0 à 55% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux actions des sociétés de petites capitalisations sera au maximum de 30% et l'exposition aux matières premières ne dépassera pas 15% de l'actif net.
- Les OPC « monétaires et obligataires » et les OPC ne faisant pas l'objet de classification (de 45% à 100% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé. Au sein de cette catégorie, l'exposition aux OPC ne faisant pas l'objet de classification sera au maximum de 20% de l'actif net dans le cadre de la mise en place d'une stratégie en performance absolue.

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants:

- OPC investis dans des obligations « High Yield » (à l'intérieur de l'exposition au marché taux limitée de 45% à 100% de l'actif net) qui sont des titres classés « spéculatifs » ;
- OPC investis dans des actions émergentes (à l'intérieur de l'exposition au marché actions limitée à 55% de l'actif net).

Le Compartiment peut avoir recours aux :

- OPC indiciels cotés de droit français,
- Exchange traded funds (ETF) dans la limite de 20% de l'actif net.

Instruments financiers à terme :

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans

la limite d'une fois l'actif, sans recherche active de surexposition. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

- a) Une allocation de l'exposition du portefeuille
Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;
- b) Une stratégie de sélection entre des secteurs ou des zones :
Pour sélectionner de manière plus réactive et plus efficace deux zones géographiques ou secteurs d'activité, le gérant peut également utiliser des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré ;
- c) une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Titres intégrant des dérivés : néant.
- Dépôts et recours à l'emprunt d'espèces : néant.
- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque :

Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de 5 ans au moins. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Compartiment, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Compte tenu de la stratégie d'investissement, les risques seront différents selon les allocations accordées à chacune des classes d'actifs.

De ce fait, l'investisseur est exposé aux risques directs et indirects suivants :

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours de certains fonds par rapport à d'autres. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas à tout moment investi dans les OPC les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur. Ainsi, un investissement sur des marchés actions est plus fortement exposé à des fluctuations de cours que sur des marchés de taux, car les cours des actions sont dépendants de l'anticipation de l'évolution de l'économie mondiale et de la capacité des entreprises à s'y adapter : cette anticipation peut ainsi fortement fluctuer, entraînant une volatilité élevée des cours.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. Le degré d'exposition aux marchés de taux peut varier entre 40% et 100% de l'actif net.

Risque de crédit : Le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque actions : L'attention du porteur est appelée sur l'orientation de ce Compartiment dont l'évolution, qui est liée aux marchés actions, peut sensiblement fluctuer à la hausse comme à la baisse. En effet, ce Compartiment est soumis au risque de marché, qui a historiquement pour conséquence une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Le degré d'exposition aux marchés des actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net.

Risque lié à l'exposition aux actions de petites et/ou moyennes entreprises : Le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPCVM. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Compartiment et les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être exposé dans la limite maximale de 30% de l'actif net aux actions de petites et/ou moyennes entreprises, ainsi que, dans chacune des catégories suivantes, dans la limite maximale de 10% de l'actif net dans des obligations « High Yield » et dans des actions émergentes. Le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité.

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et

géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque de change pour les devises autres que celles de la zone euro : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, si le Compartiment est investi directement ou indirectement dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre Compartiment peut baisser.

Le Compartiment est également exposé à titre accessoire au(x) risque(s) :

- **Risque lié à l'investissement dans des titres « High Yield »**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié aux pays émergents**

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Néant.

Changement intéressant le Compartiment à venir : Le 1^{er} février 2022 le Règlement sur les Dépositaires Centraux de Titres ("CSDR") est entré en vigueur ; ce règlement de l'Union européenne se concentre sur l'organisation et les opérations des Dépositaires Centraux de Titres ("DCT") au sein de l'Union européenne, et sur la promotion d'une plus grande harmonisation, sécurité et efficacité dans le règlement des titres. Un des objectifs de CSDR vise à améliorer l'efficacité du règlement et à pénaliser les parties négociantes responsables de défauts de règlement. Ces pénalités seront collectées auprès des participants défaillants et redistribuées auprès des participants victimes de défaut de règlement.

En accord avec un certain nombre de gestionnaires d'actifs européens, FIL Gestion a choisi de suivre l'approche dite de " compensation ", selon laquelle FIL Gestion rassemblera sur une base mensuelle les pénalités de débit et de crédit qui lui sont notifiées par le DCT concerné. FIL Gestion veillera à ce que si, à la fin du cycle annuel, à partir de la période de 12 mois allant jusqu'à la fin mars 2023, les pénalités notifiées à FIL Gestion entraînent un débit net annuel global, alors FIL Gestion remboursera ce montant au profit du Fonds concerné au cours du mois suivant.

Nous pensons que cette approche permettra de neutraliser l'impact global au regard des coûts opérationnels et financiers associés.

BILAN

Actif	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	41 274 326,02	37 881 730,10
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	2 906 488,46	3 396 596,02
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	2 906 488,46	3 396 596,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	38 367 837,56	34 485 134,08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	38 367 837,56	34 485 134,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	335 092,35	216 910,75
Liquidités	335 092,35	216 910,75
TOTAL DE L'ACTIF	41 609 418,37	38 098 640,85

BILAN

Passif	Exercice	Exercice
	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Capitaux propres		
Capital	40 312 503,43	38 339 109,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 280 296,96	-315 019,71
Résultat de l'exercice (a,b)	16 617,98	46 800,44
Total des capitaux propres	41 609 418,37	38 070 889,85
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	-	27 751,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	27 751,00
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	41 609 418,37	38 098 640,85

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Opérations de couverture	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations	NEANT	NEANT
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	17 191,60	48 127,69
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	17 191,60	48 127,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-1 674,42	-1 449,83
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-1 674,42	-1 449,83
Résultat sur opérations financières (I + II)	15 517,18	46 677,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	15 517,18	46 677,86
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 100,80	122,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I + II + III - IV + V + VI)	16 617,98	46 800,44

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	38 070 889,85	38 410 776,59
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquises à l'O.P.C.)	2 879 792,46	962 326,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1 599 067,39	-1 215 491,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 306 410,01	1 204 729,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 495,18	-1 462 802,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-6 885,71	-13 532,58
Différence de change	7 712,57	-43 442,61
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	970 544,58	181 648,94
Différence d'estimation exercice N	2 940 071,76	1 969 527,18
Différence d'estimation exercice N-1	-1 969 527,18	-1 787 878,24
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :		
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 517,18	46 677,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 609 418,37	38 070 889,85

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 31.12.2021
	EUR
Immobilisations	NEANT
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	NEANT
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements)*	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	NEANT
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	20 202 767,07
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	20 202 767,07
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	NEANT
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

*Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATION

	Exercice 31.12.2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	24 860,55	
Nombre de titres rachetés	13 660,50	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement*	-	-
Commissions de superperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

*Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

VENTILATION PAR NATURE DES CREANCES ET DES DETTES

	Exercice 31.12.2021
	EUR
Ventilation par nature des créances	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	-
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	-

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Exercice 31.12.2021
	EUR
	NEANT
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	2 906 488,46
Négociés sur un marché réglementé	2 906 488,46
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	2 906 488,46
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	NEANT
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	NEANT	NEANT	NEANT	3 241 580,81
Dépôt	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	2 906 488,46
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	335 092,35
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	[0-3 mois]]3 mois – 1 an]]1 – 3 ans]]3 – 5 ans]	> 5 ans
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Actif	335 092,35	NEANT	NEANT	NEANT	2 906 488,46
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	2 906 488,46
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs : Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	335 092,35	-	-	-	-
Passif	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	GBP	USD
Actif	1 930 377,52	524 315,36
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	524 315,36
Titres d'OPC	1 930 338,48	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	39,04	-
Passif	NEANT	NEANT
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Hors-Bilan	NEANT	NEANT
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les trois devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe C (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16 617,98	46 800,44
TOTAL	16 617,98	46 800,44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 617,98	46 800,44
TOTAL	16 617,98	46 800,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Catégorie de classe C (Devise: EUR) Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Exercice 31.12.2021	Exercice 31.12.2020
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 280 296,96	-315 019,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
TOTAL	1 280 296,96	-315 019,71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 280 296,96	-315 019,71
TOTAL	1 280 296,96	-315 019,71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe C (Devise: EUR)					
	29.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20	31.12.21
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	104,41	100,95	111,81	111,58	118,07
Actif net (en k EUR)	29 803,37	35 283,85	38 410,78	38 070,89	41 609,42
Nombre de titres					
Actions C	285 440,90	349 499,40	343 514,00	341 188,00	352 388,05
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)					
	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)					
	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire* personnes physiques (en EUR)					
	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	-0,48	5,15	1,71	-0,92	3,63
Capitalisation unitaire sur résultat					
Actions C	0,14	0,02	0,80	0,13	0,04

(*) Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Titres de créances				2 906 488,46	6,99
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé					
Autres titres de créances					
Amundi Physical Gold ETC	37 236,00	63,975	EUR	2 382 173,100	5,73
iShares Physical Silver ETC	26 893,00	22,171	USD	524 315,360	1,26
Titres OPC				38 367 837,56	92,21
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale					
Alternative Listed Equity I	455 763,76	10,61	EUR	4 835 379,99	11,62
Assenagon Alpha Volatility I	1 637,48	1 037,29	EUR	1 698 541,63	4,08
Coremont Investment Fund - Absolute Return Gov. Bond Fund - A1m EUR Cap	7 752,54	105,10	EUR	814 816,76	1,96
Fidelity Funds - Asian High Yield Fund - Y Shares (EUR) (hedged)	263 711,79	6,42	EUR	1 693 293,40	4,07
Fidelity Funds - Asian Smaller Companies Fund - Y-ACC Shares (EUR)	220 546,32	16,89	EUR	3 725 027,34	8,95
Fidelity Funds - China Focus Fund - Y-ACC Shares (EUR)	109 128,40	20,14	EUR	2 197 845,98	5,28
Fidelity Funds - Emerging Market Local Currency Debt Fund - I Shares (EUR)	24 747,08	8,88	EUR	219 754,07	0,53
Fidelity Funds - Euro Cash Fund	478 610,46	10,03	EUR	4 800 127,92	11,54
Fidelity Funds - European Growth Fund - Y-ACC Shares (EUR)	49 271,24	22,40	EUR	1 103 675,78	2,65
Fidelity Funds - Global Dividend Fund - Y-ACC Shares (EUR)	87 840,01	15,19	EUR	1 334 289,75	3,21
Fidelity Funds - Global Inflation-linked Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	72 616,86	13,11	EUR	952 007,03	2,29
Fidelity Funds - Japan Aggressive Fund - Y-ACC Shares (EUR)	131 797,08	17,64	EUR	2 324 900,49	5,59
Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	313 100,34	11,47	EUR	3 591 260,90	8,63
Fidelity Special Situations Fund W Cap	37 964,68	42,69	GBP	1 930 338,48	4,64
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	94 817,00	12,30	EUR	1 166 628,37	2,80
Majedie Asset Management Tortoise Fund Z EUR H Cap	430 061,20	1,09	EUR	468 891,00	1,13
SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	182 879,00	30,14	EUR	5 511 058,67	13,24
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				-	-
DETTES				-	-
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				335 092,35	0,80
TOTAL DE L'ACTIF NET				41 609 418,37	100,00

Nombre d'actions en circulation au : 31.12.2021

Actions "C" 352 388,05

Valeur liquidative (EUR) au : 31.12.2021

Actions "C" 118,07

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

FUTURES : cours de compensation jour. L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

OPTIONS : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

OPTIONS OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

CAS PARTICULIER : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

CHANGE A TERME : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

SWAPS DE TAUX :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés

- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

- 0,20 % TTC maximum.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation.

Changements affectant le Compartiment

Néant.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les

instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 29 avril 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AUX ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui composent la SICAV au 31 décembre 2021 : Fidelity Europe et Hugo Fidelity.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2021 du compartiment Fidelity Europe ressort à 2 394 483,00 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2018, 2019, 2020), les résultats du compartiment Fidelity Europe ont été portés au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus-values distribuables, soit 148 671 113,37 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que l'exercice clos le 31 décembre 2021 du compartiment Hugo Fidelity ressort à 16 617,98 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des derniers exercices (2018, 2019, 2020), le résultat du compartiment Hugo Fidelity a été porté au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus-values distribuables, soit 1 280 296,96 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Denis Bachot pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Gloser pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique Jouve pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Lewandowski pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à La Gazette du Palais, 12, place Dauphine - 75001 Paris en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

ANNEXE 1

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Prénom Nom	Société	Forme	Fonction	Pays
Jean-Denis Bachot	Fidelity SICAV	SICAV	Président	France
	FIL Gestion	SAS	Président	France
Christophe Gloser	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL (Luxembourg) S.A.	S.A.	Directeur	Luxembourg
Véronique Jouve	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
Eric Lewandowski	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL Gestion	SAS	Directeur Général	France
	Imagine For Margo - Children without Cancer	Association déclarée	Administrateur	France

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Rapport d'empreinte carbone

1. Protocole des gaz à effets de serre

Le Protocole des gaz à effets de serre (Protocole des GES) est la norme de comptabilisation et de déclaration internationale la plus utilisée par les états et les grandes entreprises afin de comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effets de serre. Le Protocole des GES définit les émissions directes et indirectes comme suit :

- Les émissions directes de GES sont des émissions émanant de sources qui appartiennent à la compagnie déclarante ou sont contrôlées par elle.
- Les émissions indirectes de GES sont des émissions qui résultent des activités de la compagnie déclarante, mais proviennent de sources qui sont la propriété ou sous le contrôle d'une autre entreprise.

Le Protocole des GES subdivise ensuite ces émissions directes et indirectes en trois grands champs d'application :

- Champ d'application 1 : les émissions de GES provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par la société déclarante (ou « émissions directes ») ;
- Champ d'application 2 : les émissions de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée ou consommée par la société déclarante (ou « émissions indirectes ») ;
- Champ d'application 3 : les émissions de GES résultant des activités de la société déclarante, mais qui proviennent de sources appartenant à une autre société ou étant sous son contrôle.

Les mesures fournies par Fidelity au sein du présent rapport incluent les émissions relevant des champs d'application 1 et 2.

2. Méthodologie (mesures)

Les mesures utilisées sont les suivantes :

- Mesure 1 : tonnes équivalent CO₂ d'émissions de dioxyde de carbone / millions de dollars investis (quelle est l'empreinte carbone normalisée de mon portefeuille par million de dollars investis ?)
- Mesure 2 : tonnes équivalent CO₂ d'émissions de dioxyde de carbone / millions de dollars vendus (quelle est l'efficacité de mon portefeuille sur le plan des émissions de carbone par million de dollars de chiffre d'affaires ?)

3. Période considérée

Au 31 décembre 2021.

4. Résultats de l'empreinte carbone

	Année	Tonnes équivalent CO ₂ / million \$ investis	Tonnes équivalent CO ₂ / million \$ de chiffre d'affaires	Taux de Couverture
Fidelity Europe	2021	60,5	155,4	100%

Informations importantes : aucune méthodologie normalisée propre au secteur de la gestion d'actifs n'a jusqu'à présent été adoptée pour calculer l'empreinte carbone des positions d'un portefeuille/d'un fonds. En conséquence, l'empreinte carbone calculée n'est pas toujours comparable entre les différents fournisseurs.

Toute reproduction de tout ou partie du contenu du présent rapport est interdite, de même que sa distribution à toute personne ou entité tierce, et ce, pour quelque raison que ce soit. Le présent rapport est fondé sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont toutefois pas été indépendamment vérifiées. Fidelity ne saurait accepter la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des résultats communiqués. Un soin particulier a été apporté afin de garantir l'exactitude du présent rapport, mais Fidelity ne saurait toutefois accepter la moindre responsabilité pour toute erreur ou omission qu'il contient. Les données relatives aux émissions de dioxyde de carbone et les mesures appliquées pour le calcul du présent rapport proviennent de MSCI ESG Research.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

Rapport environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») du groupe Fidelity

FIL Gestion est la société de gestion française du groupe Fidelity International. FIL Gestion est agréée par l'AMF et s'appuie sur les ressources du groupe en matière d'analyse ESG.

Dans le document ci-dessous, le nom Fidelity désigne indifféremment le groupe Fidelity, FIL Gestion ou la marque Fidelity International.

Responsabilité en matière d'engagement

Fidelity adopte une philosophie d'investissement active dans ses décisions de gestion de portefeuille, en maintenant un dialogue continu avec les entreprises dans lesquelles il investit (ou souhaite investir) et en votant les résolutions aux assemblées générales. L'objectif principal est de générer de la performance pour les clients en développant une connaissance approfondie du moindre aspect des entreprises dans lesquelles il investit. L'analyse approfondie réalisée préalablement à tout investissement se poursuit tout au long de la durée de vie de ce dernier, et même au-delà.

Fidelity considère que l'adoption de normes élevées de responsabilité d'entreprise est primordiale et contribue à protéger et améliorer la rentabilité pour les investisseurs. Le processus d'investissement entrepris par les analystes de Fidelity prend en compte les questions ESG notamment lorsqu'ils considèrent que ces critères exercent un impact significatif sur le risque ou le rendement des investissements. Grâce à son processus de recherche interne, Fidelity cherche à appréhender au mieux les problématiques ESG qui s'appliquent à ses investissements et à identifier les risques susceptibles d'affecter la valeur de ses investissements. L'approche ESG s'applique à tous les secteurs, marchés et classes d'actifs.

Fidelity a mis en place un comité ESG composé de dirigeants de l'entreprise qui régit la définition et l'application de la Politique d'exclusion soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Fidelity. L'analyse des facteurs ESG est effectuée au niveau des analystes, au sein des équipes Actions, Obligations et Immobilier. Les gérants de portefeuille analysent également les effets potentiels des facteurs ESG quand ils prennent des décisions d'investissement. Fidelity encourage le dialogue sur ces problématiques avec la direction des entreprises dans lesquelles elle investit ou envisage d'investir pour le compte de ses clients. Fidelity utilise les informations recueillies au cours de ces réunions pour guider ses décisions d'investissement et encourager les directions d'entreprises à améliorer leurs procédures et politiques en matière d'engagement.

Les analystes sont accompagnés par une équipe dédiée de spécialistes ESG, responsable de la mise en œuvre de la politique ESG au quotidien et de la politique de vote. Les équipes d'investissement sont également épaulées par l'équipe « Corporate Finance » qui agit derrière une « muraille de Chine » quant à l'information transitant entre ces deux équipes.

L'équipe « Corporate Finance » joue le rôle de point de contact pour tous les intervenants externes qui souhaitent approcher l'équipe d'investissement en dehors du processus d'investissement ordinaire. Ces intervenants externes comprennent les dirigeants

d'entreprise, les administrateurs indépendants, les autres actionnaires, le conseil aux entreprises, les clients, les médias et tout autre tiers en lien avec l'équipe d'investissement. La mise en place de ce garde-fou permet un dialogue approfondi et ouvert. Dans ce contexte, Fidelity encourage les entreprises à le consulter le plus tôt possible lorsqu'elles envisagent de prendre des initiatives stratégiques majeures.

En règle générale, Fidelity cherche à soutenir la direction des entreprises dans lesquelles elle investit. Le dialogue noué avec les entreprises permet de se forger ses propres opinions sur la stratégie et la gouvernance de celle-ci. Il arrive que les avis de Fidelity divergent de ceux de la direction ou du Conseil d'Administration, ce qui peut amener à renforcer sensiblement l'activité d'engagement. Dans de tels cas, les facteurs pris en compte incluent la gravité de l'objet du différend, la taille des participations, la période du cycle d'investissement et le profil de détention du capital de l'entreprise en question. Cette situation peut également se produire en cas de divergences entre les administrateurs. Fidelity réagit toujours au cas par cas et dans certaines situations, préfère céder sa participation.

Si cela s'avère nécessaire, la première mesure consiste souvent à prendre contact avec d'autres actionnaires importants afin de déterminer s'ils partagent le point de vue de Fidelity ou tout au moins ses préoccupations. À la suite de ces conversations, Fidelity s'entretient avec les administrateurs indépendants et/ou le conseil aux entreprises pour un autre échange de vues. Sa priorité est d'atteindre ses objectifs de manière consensuelle et confidentielle, mais lorsque des divergences subsistent avec une entreprise, Fidelity va jusqu'à envisager un engagement conjoint avec d'autres actionnaires, allant jusqu'à remonter ses inquiétudes au régulateur ou à une autre autorité. En dernier recours, Fidelity peut aller jusqu'à utiliser les médias même si cette méthode n'est pas favorisée. Si des différends subsistent avec une entreprise, Fidelity peut voter contre le Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale, et demander la tenue d'une assemblée générale extraordinaire afin de permettre à l'ensemble des investisseurs de s'exprimer sur le différend en question. Fidelity n'intervient habituellement, pas sur les questions opérationnelles, mais plutôt sur des sujets considérés comme essentiels. À titre d'exemple, Fidelity s'est exprimé par le passé en faveur d'un changement de direction ou de conseil d'administration d'une entreprise, de stratégie, de structure du capital, de fusions-acquisitions, de protection des droits des actionnaires, de rémunération et autres problématiques en rapport avec les critères ESG.

1. Processus d'investissement

Les analyses quantitatives et qualitatives des entreprises sont réalisées par les analystes de Fidelity qui sont en contact permanent avec les sociétés. Des réunions entre gérants et analystes ont lieu au moins deux fois par an avec les sociétés détenues en portefeuille. De nombreux sujets sont abordés afin de nous assurer que la stratégie d'investissement à long terme reste valable. Outre les questions financières et stratégiques, les discussions couvrent un large éventail de questions liées aux investissements, mais également la gouvernance d'entreprise, la viabilité de l'entreprise et l'engagement de la direction, ainsi que les facteurs environnementaux et sociaux.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

En complément de ces réunions, des visites sur site sont organisées ainsi qu'un suivi téléphonique. Par ailleurs, les analystes sont encouragés à approfondir leurs connaissances du secteur sur toute la chaîne de valeur en faisant appel à des experts. La recherche peut s'appuyer sur des informations provenant des clients de l'entreprise, de ses fournisseurs, de ses concurrents, d'experts externes du secteur, d'analystes « sell side » et d'autres actionnaires, de manière directe ou via des réseaux d'intermédiaires. Les analystes sont responsables de la production de la plupart des notes de recherche de Fidelity et, pour certaines des positions les plus importantes, la recherche quantitative est complétée par de la recherche qualitative grâce à des rapports plus détaillés élaborés par des analystes seniors. Fidelity a en outre parfois recours à des notes de recherche externes.

Il est important pour Fidelity de connaître au mieux les sociétés dans lesquelles ses fonds investissent afin de s'assurer que ces entreprises respectent la stratégie fixée.

Il existe de nombreuses réunions internes hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles visant à partager la connaissance de ces sociétés et à déterminer les opportunités méritant une certaine attention. Les portefeuilles sont également soumis à une revue trimestrielle approfondie avec l'équipe de direction, au cours de laquelle les caractéristiques du fonds en question sont examinées en profondeur, notamment le profil de risque, la volatilité, la performance et le positionnement du fonds ainsi que les investissements individuels du fonds.

Quand il existe des problématiques préoccupantes ou quand Fidelity souhaite obtenir une perspective plus large de l'activité d'une entreprise, des réunions avec les dirigeants ou des administrateurs indépendants sont organisées. Ces réunions, qui abordent en détail les problématiques ESG, impliquent la participation de gérants seniors, en plus de l'analyste et des représentants de l'équipe ESG. Outre l'examen de la stratégie, le bon fonctionnement du Conseil d'Administration est un sujet prioritaire et les discussions abordent aussi en règle générale des questions telles que l'efficacité du Conseil d'Administration et les plans de succession. Ces réunions peuvent être de nature ponctuelle, mais dans d'autres cas elles peuvent nécessiter d'organiser des réunions avec un dirigeant de l'entreprise ou un administrateur indépendant jusqu'à ce que le sujet ait été résolu de manière satisfaisante. Par ailleurs, Fidelity demande parfois à rencontrer le Président du comité d'audit afin de discuter d'audit et de questions liées au risque.

2. Les ressources et le rôle de l'équipe ESG

Fidelity dispose d'une équipe dédiée aux sujets ESG qui collabore étroitement avec les équipes d'investissement. Elle est responsable de la consolidation de l'approche de Fidelity en ce qui concerne l'engagement, le dialogue, l'intégration des critères ESG et l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales. L'équipe ESG assume un rôle clé et assiste les équipes d'investissement lors de l'intégration des critères ESG, ce qui comprend notamment :

- La mise en place des directives de vote par procuration de Fidelity ;
- Le dialogue avec les entités émettrices sur des problématiques

ESG, y compris la participation aux réunions des entreprises ;

- Le travail en collaboration étroite avec l'équipe d'investissement dans le monde entier sur toutes les classes d'actifs en intégrant les critères ESG à l'analyse et à la prise de décision ;
- La communication de rapports ESG internes comprenant des rapports d'analyse, des évaluations de gérants de portefeuilles et des analyses sectorielles ;
- La coordination et le suivi de questions spécifiques de clients sur des problématiques ESG ;
- La publication de rapports pour les clients sur l'intégration de critères ESG et le vote par procuration ;
- La mise à jour régulière des connaissances sur les problématiques ESG actuelles et sur les tendances internationales dans ce domaine ;
- La participation à des séminaires et des conférences externes ciblées sur des problématiques d'actualité liées à l'ESG et sur l'intégration des critères ESG ;
- La formation de l'équipe d'investissement et de toute l'entreprise aux critères ESG.

3. Intégration des critères ESG

L'analyse des facteurs ESG est effectuée par les analystes des équipes d'investissement. Les gérants de portefeuille analysent également de façon active les effets potentiels des facteurs ESG lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement. L'approche d'investissement repose sur la recherche « bottom-up », valeur par valeur. Les gérants de portefeuilles et les analystes passent en revue l'activité, les clients et les fournisseurs et visitent souvent en personne les entreprises afin de se faire une idée concrète de toutes les sociétés dans lesquelles ils investissent.

Par ailleurs, des facteurs ESG sont intégrés dans ce processus de recherche. Les facteurs ESG que les équipes d'investissement peuvent examiner dans le cadre de leur analyse des sociétés et des secteurs incluent notamment :

- La gouvernance d'entreprise (par exemple, la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants)
- Les droits des actionnaires (par exemple, l'élection des administrateurs, les modifications du capital)
- Les modifications de la réglementation (par exemple, les limitations relatives aux émissions de gaz à effet de serre, les codes de gouvernance)
- Les menaces physiques (par exemple, les conditions climatiques extrêmes, le changement climatique, les pénuries d'eau)
- Les questions liées à la marque et à la réputation (par exemple, un mauvais historique en matière de santé et de sécurité, des atteintes à la cyber sécurité)
- La gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, augmentation du nombre de décès, fréquence des accidents du travail, relations de travail)

Fidelity gère la formation des analystes et les programmes de développement comprenant des modules sur les critères ESG, ce qui inclut des formations tout au long de l'année pour les gérants de portefeuilles et les analystes actions et obligataires sur différents thèmes, problématiques et stratégies liés à l'ESG.

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

L'équipe ESG participe à des séminaires externes sur des problématiques d'actualité à l'international liées à l'ESG et assiste à des conférences afin d'explorer de nouvelles manières d'intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement de toutes les classes d'actifs.

Fidelity a recours à plusieurs sources de recherche externes dans le monde qui lui fournissent des rapports ESG, y compris les informations d'un fournisseur de recherche et agence de notation ESG externe afin de compléter sa propre analyse interne. Fidelity reçoit des rapports incluant des recherches spécifiques sur les entreprises et les secteurs ainsi que des recherches thématiques ad hoc sur des problématiques particulières. Les notations ESG dépendent des secteurs et sont calculées par rapport à son groupe de pairs respectif. Ces évaluations sont utilisées en conjonction avec l'analyse globale. Les sources de recherche ESG sont évaluées régulièrement.

Les évaluations ESG et les rapports connexes sont inclus dans le système centralisé de recherche de Fidelity constitué d'une base de données intégrée permettant à chaque analyste de disposer d'un aperçu direct de la notation attribuée selon des facteurs ESG à chaque entreprise relevant de ses attributions. En outre, les évaluations ESG sont incluses dans les notes de recherche de l'analyste publiées en interne et sont prises en compte dans la décision d'investissement. Le fournisseur de recherche externe fournit également des alertes en cas de controverse qui comprennent des informations sur des entreprises couvertes par la recherche interne et qui sont concernées par une controverse importante risquant d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise ou sa réputation.

L'équipe ESG fournit aux équipes actions et obligataires un ensemble complet de rapports trimestriels comprenant un résumé de la situation des entreprises couvertes en interne et une notation attribuée par le fournisseur de recherches externes en fonction d'un modèle d'évaluation ESG à multiples niveaux. Les rapports attirent l'attention sur des entreprises qui ont été impliquées dans des controverses ou événements importants pendant le trimestre et comprennent également une analyse des meilleures évaluations afin d'attirer l'attention des analystes vers ces entreprises très performantes. Les analystes sont encouragés à explorer tout écart notable entre leur notation interne des sociétés et les notations ESG externes qui leur sont fournies à partir de ces différentes sources.

4. Les exclusions et filtrages sur la base des critères ESG

Dans le cadre de son approche de l'investissement responsable, Fidelity envisage l'exclusion de sociétés de son univers d'investissement sur la base de critères ESG spécifiques. Fidelity respecte les conventions internationales ainsi que les lois et directives en vigueur et s'appuie sur les travaux de recherche spécialisés lors de la définition de nos critères ESG. Le Groupe de surveillance ESG (« ESG Oversight Group ») est responsable de la définition et l'application de cette Politique d'exclusion et de toutes les listes d'exclusion de valeurs individuelles qui en résultent et qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de Fidelity. La liste d'exclusion complète est évaluée tous les trimestres à moins qu'un événement spécifique ne nécessite une évaluation

complémentaire. Le dispositif d'exclusion de Fidelity est consultable sur notre site internet (www.fidelity.fr).

5. Communication des informations

Fidelity communique les rapports suivants à ses clients institutionnels :

1. Des rapports trimestriels ESG thématiques ;
2. Une synthèse de chaque fonds au regard des critères ESG (sur demande) ;
3. Un rapport annuel sur les votes (publié sur notre site Internet) ;
4. Des rapports trimestriels sur les votes ;
5. Des rapports de gouvernance et d'engagement

Les rapports trimestriels ESG comportent la recherche sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, identifient les arguments commerciaux correspondant à ces thèmes, comportent une mise à jour des réglementations ou des événements intervenus durant le trimestre et indiquent les entreprises de l'univers d'investissement avec lesquelles Fidelity a engagé le dialogue ou elle estime qu'elles sont performantes ou peu performantes sur ces questions.

L'équipe ESG de Fidelity fournit des rapports trimestriels sur ses votes à ses clients institutionnels, ainsi qu'un Rapport de gouvernance et d'engagement annuel plus circonstancié qui rend compte de façon détaillée des activités auxquelles Fidelity a pris part en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles elle a investi, ainsi que sa position au sens plus large à l'égard de la conduite des affaires et les aspects qui y sont liés.

6. Adhésion aux initiatives, aux chartes extérieures ou labels

Les membres de l'équipe ESG de Fidelity font partie de nombreuses organisations externes en rapport avec la gouvernance et occupent des fonctions dans l'Investment Association (Royaume-Uni), le Panel on Takeovers and Mergers (Royaume-Uni), la Confederation of British Industry et l'International Corporate Governance Network. Fidelity est signataire des United Nations Principles for Responsible Investment (« UNPRI »), du UK Stewardship Code, du Japanese Stewardship Code, des Taiwanese Stewardship Principles for Responsible Investors et des Hong Kong Principles of Responsible Ownership.

Fidelity est également membre actif de l'Asian Corporate Governance Association, de l'Asia Securities Industry and Financial Markets Association, de la Hong Kong Investment Funds Association, du Japanese Investor Forum, d'Assogestioni, de la UK Sustainable Investment and Finance Association (« UKSIF »), du UK Investor Forum et de nombreux autres organismes similaires dans le monde.

Comme indiqué précédemment, Fidelity est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) des Nations Unies depuis 2012. En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), Fidelity a l'obligation de présenter un rapport annuel rendant compte de la façon dont les critères ESG sont intégrés dans les analyses financières au sein des différentes classes d'actifs. Le rapport de

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

transparence PRI de Fidelity (indiquant les réponses communiquées dans le rapport) est publiquement accessible sur le site Internet :

<https://www.unpri.org/signatories/fidelity-international/1201.article>

7. Segmentation : nature des critères pris en compte et les raisons de ces choix, comme notamment les notations et la méthodologie

La recherche ESG est réalisée en interne et via des prestataires externes. La clé de voute du processus d'investissement de Fidelity est la recherche « bottom-up ». Outre l'étude des résultats financiers, les gérants de portefeuille et analystes procèdent à des analyses qualitatives supplémentaires des investissements éventuels. Ils rendent visite aux entreprises en personne afin d'examiner tout ce qui pourrait avoir des conséquences sur leurs activités, des ateliers à la salle du conseil d'administration. Les clients et les fournisseurs font également l'objet d'une étude approfondie. De cette façon, ils sont à même d'établir une vue à 360 degrés de chaque société dans laquelle Fidelity investit et les critères ESG sont régulièrement pris en compte dans ce processus de recherche.

Les analystes crédit sont chargés de l'analyse des sociétés en vue d'obtenir une parfaite compréhension de leurs activités, de leurs perspectives et, surtout de leur solvabilité. Leur travail consiste à identifier des opportunités d'investissement et à éviter les entreprises dont la médiocrité des fondamentaux, qui n'a pas été perçue par le marché, risquerait d'affecter les performances des portefeuilles et, éventuellement de conduire à une dégradation ou un défaut. L'engagement avec les sociétés fait également partie de l'approche fondamentale des analystes crédit de Fidelity ; ils nouent le dialogue avec les émetteurs obligataires en leur communiquant tout sujet de préoccupation qu'ils pourraient avoir concernant les critères ESG.

Un aspect important pour l'équipe dédiée à la dette souveraine est la viabilité à long terme de la situation économique et politique d'un pays. C'est pourquoi tenir compte des problématiques ESG se situe dans la logique de leur analyse pays. Ainsi, l'équipe obligataire prend en considération les facteurs ESG dès lors qu'ils sont significatifs pour la qualité de crédit et la performance boursière du pays analysé. Les analystes souverains réalisent également une grande quantité de travaux de recherche macroéconomique quantitative qui sont communiqués aux équipes actions et solutions.

Voici ci-dessous quelques exemples parmi d'autres de facteurs ESG susceptibles d'être pris en compte par les équipes de gestion de Fidelity :

1. Les changements de réglementation (par exemple, les restrictions en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les codes de gouvernance) ;
2. Les menaces physiques (par exemple, les conditions climatiques extrêmes, le changement climatique) ;
3. Les implications en termes de coûts (par exemple, l'exploitation minière dans l'Arctique, les rappels de produits, les amendes) ;
4. Les problèmes de notoriété de la marque et de réputation (par exemple, des conditions de santé et de sécurité peu satisfaisantes

sur les lieux de travail, des pratiques professionnelles laissant à désirer) ;

5. La gestion de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, une augmentation des accidents mortels, le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail, les relations de travail) ;

6. L'accès aux matières premières (par exemple, la sécurité des approvisionnements en pétrole, les minéraux de conflit, la corruption) ;

7. L'évolution des produits (par exemple, les produits à faible consommation d'énergie, les énergies renouvelables) ;

8. Les droits des actionnaires (par exemple, la sélection des administrateurs, les modifications de capital) ;

9. La gouvernance d'entreprise (par exemple, la structure du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants) ;

10. La performance environnementale des biens immobiliers (par exemple, la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets).

11. Les pratiques sur les lieux de travail (par exemple, le respect de la santé, de la sécurité et des droits de la personne humaine et le respect des dispositions de la loi contre l'esclavage moderne « Modern Slavery Act »).

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

Notations externes

Fidelity s'appuie sur un certain nombre de sources de recherche externes à travers le monde qui produisent des rapports ayant pour thème les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, Fidelity fait appel à un prestataire extérieur et une agence de notation spécialisés dans la recherche ESG afin de compléter sa propre analyse interne.

Le prestataire produit des travaux de recherche et des notations d'entreprises sur la base des facteurs ESG pour plus de 4 000 sociétés de par le monde.

Trois types de rapports liés aux critères ESG sont mis à disposition :

1. des rapports et notations propres aux entreprises
2. des rapports propres aux secteurs
3. des rapports thématiques ponctuels portant sur des thèmes environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, les notations ESG sont utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse. La pondération des facteurs E, S et G varie selon les secteurs afin de tenir compte des risques les plus importants.

8. Intégration de la recherche et des notations ESG dans les analyses de Fidelity

Les notations et les rapports ESG des entreprises sont incorporés dans le système de gestion centralisé de la recherche (« Research Management System »), une base de données intégrée, de

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

manière à permettre à chaque analyste d'avoir une connaissance immédiate de la façon dont chaque société qu'il couvre est notée sur la base des critères ESG. Pour toutes informations supplémentaires, les analystes peuvent contacter les spécialistes ESG mondiaux de Fidelity qui ont une compréhension approfondie des tendances environnementales, sociales et de gouvernance actuelles à travers le monde.

9. Diffusion des notations

De plus, les notations ESG sont intégrées dans les notes de recherche des analystes. Ces notes sont publiées en interne et constituent une composante importante de nos décisions d'investissement.

Une synthèse de deux pages des rapports ESG des entreprises est incluse dans les dossiers d'information produits dans le cadre des visites aux entreprises afin :

- d'aider les analystes et gérants de portefeuille à identifier les risques et les opportunités clés inhérents à telle ou telle entreprise en matière de développement durable en amont de la réunion
- d'orienter la discussion sur ces aspects avec la direction de la société.

De plus, chaque trimestre, les spécialistes ESG mondiaux mettent à la disposition des équipes actions et obligataires un ensemble complet de rapports établissant une synthèse des entreprises couvertes et que le prestataire de recherche externe a noté en fonction d'un modèle de notation ESG à plusieurs étapes. Le rapport met en exergue les sociétés ayant été impliquées dans de substantielles controverses et/ou des événements importants durant le trimestre, de même qu'il inclut une analyse des notations « best-in-class » destinée à attirer l'attention des analystes sur les entreprises qui ont obtenu les meilleurs résultats.

Les spécialistes ESG mondiaux de Fidelity peuvent également fournir à tous les gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée lors des discussions que les spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles. Les rapports de nos spécialistes ESG sont également transmis aux analystes du groupe en fonction des entreprises qu'ils couvrent et sont intégrés dans leurs analyses globales des investissements.

Les spécialistes ESG mondiaux de Fidelity publient des « alertes de controverse » au sein de notre système de gestion de la recherche. Ces rapports comprennent des informations sur des entreprises couvertes et qui ont été signalées par notre prestataire pour avoir fait l'objet d'un très grand risque de controverses susceptible d'avoir un impact majeur sur la société et sa réputation.

Les analystes sont encouragés à étudier les différences majeures entre leurs notations internes des entreprises dans lesquelles Fidelity investit et les notations ESG externes qui leur sont fournies au travers de ces diverses mesures.

Comme indiqué précédemment, les spécialistes ESG mondiaux peuvent également fournir à tous les gérants de portefeuille, dès lors qu'ils en font la demande, une répartition de leurs portefeuilles basée sur les notations ESG externes. Cette analyse est abordée

lors des discussions que nos spécialistes ESG ont avec les gérants de portefeuille sur les principaux risques liés aux facteurs ESG au sein de leurs portefeuilles.

Les accords de licence actuels ne nous permettent malheureusement pas de communiquer des résultats agrégés de cette analyse directement aux clients..

Les notations ESG sont propres à chaque secteur et chaque notation est attribuée par rapport aux concurrents au sein du même secteur. Chez Fidelity, les notations ESG sont utilisées en plus, et non en lieu et place, d'autres formes d'analyse.

10. Politique d'engagement et de Politique de vote

L'équipe ESG de Fidelity travaille en étroite collaboration avec les équipes d'investissement dans le cadre des activités relatives au vote. Les informations utilisées afin d'éclairer le processus de vote proviennent de nombreuses sources, notamment de documents fournis par les entreprises, de services de conseil en vote par procuration et de la recherche interne et externe. Des discussions peuvent également avoir lieu avec l'entreprise dans laquelle Fidelity a investi. L'ensemble des décisions finales de vote sont prises en accord avec les politiques de vote de Fidelity après consultation des gérants de portefeuille concernés lorsque cela s'avère nécessaire. Il est dans la politique de Fidelity de fournir des instructions de vote pour toutes les assemblées générales lorsqu'une obligation réglementaire l'impose ou lorsque les bénéfices escomptés de l'exercice du vote excèdent les coûts. Certains marchés sont toujours soumis au principe de blocage des actions : si les détenteurs d'actions expriment leur vote, la négociation des actions concernées est bloquée pendant un certain temps avant l'assemblée générale. Toutefois, Fidelity cherche toujours à voter pour au moins 50 % de ses participations sur ces marchés à condition que la valeur des participations dépasse un critère de taille minimum. Fidelity prend également en compte les circonstances particulières de la société émettrice concernée et les bonnes pratiques en vigueur sur le marché local. L'approche et la politique de Fidelity en matière d'exercice des droits de vote respectent toutes les lois et les réglementations applicables, de même qu'elles sont en accord avec les objectifs d'investissement des différents portefeuilles.

Fidelity pratique une politique d'investissement active, via des décisions relatives à la gestion de portefeuilles, le vote sur des résolutions en assemblées générales et le maintien d'un dialogue continu avec les dirigeants des entreprises dans lesquelles nous sommes investis ou sommes susceptible d'investir. Cela implique notamment la tenue de réunions régulières avec les administrateurs et les cadres dirigeants des entreprises afin d'aborder des résultats ou des événements spécifiques, ainsi qu'un dialogue plus informel comportant des visites sur site et d'autres initiatives de recherche.

En règle générale, Fidelity soutient la direction des sociétés dans lesquelles il a investi ; cependant le dialogue parfois tendu avec les entreprises permet de se forger ses propres opinions sur la stratégie et la gouvernance de celles-ci. Parfois, les opinions de Fidelity peuvent diverger de celles de la direction ou du conseil d'administration et cette situation peut donner lieu à une intensification de l'engagement de Fidelity. Avant de l'envisager, au nombre des facteurs pris en compte figurent notamment une

ANNEXE 2

RAPPORT ESG FIDELITY EUROPE

évaluation du degré d'importance du désaccord, la taille de la participation, la durée de la thèse d'investissement, le profil d'actionnariat de la société en question, ainsi que la gestion et la composition du conseil d'administration. Une intensification peut également intervenir si des divergences apparaissent entre les administrateurs. La réponse est toujours déterminée au cas par cas et la solution envisagée peut être de vendre les actions.

Le département « Corporate Finance » est responsable du suivi des éventuels conflits d'intérêts risquant d'entacher le vote par procuration.

Dans le cas où un conflit d'intérêt survient, Fidelity agira toujours dans l'intérêt du fonds en priorité soit en votant conformément à la recommandation du principal fournisseur de recherche tiers, soit en l'absence de recommandations, en s'abstenant ou en ne votant pas.

Fidelity ne vote pas lors des assemblées des actionnaires de ses propres fonds, à moins qu'un client n'en donne l'instruction expresse. Fidelity encourage les Conseils d'Administration à consulter les investisseurs à l'avance plutôt que de risquer de proposer des résolutions aux assemblées générales qui risquent d'être rejetées.

Lorsque l'avis de Fidelity diverge de celui du Conseil d'Administration et que la taille de l'investissement est significative, Fidelity cherche d'abord à dialoguer en amont avec l'entreprise.

En cas d'échec et pour toutes les participations les plus importantes, Fidelity décide de s'abstenir ou de voter contre une société et veille généralement à s'assurer que la direction comprend la raison de cette opposition.

Fidelity s'abstient si les informations à disposition ne sont pas suffisantes pour se forger une opinion, et si certaines restrictions l'empêchent d'exprimer son vote. Toutefois, sur certains marchés, Fidelity s'abstient également quand il veut donner un message d'avertissement à une société. Le principe sous-jacent est que les droits de vote devraient toujours s'exercer dans le meilleur intérêt des clients.

Les informations détaillées sur les activités d'engagement et de vote de Fidelity figurent dans le Rapport de gouvernance & d'engagement.

11. Changement climatique

Fidelity pense que des critères élevés en matière de responsabilité sociétale des entreprises sont généralement favorables aux affaires et qu'ils sont de nature à protéger et à améliorer la performance des investissements.

C'est la raison pour laquelle son processus d'investissement tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») (dont les risques et les opportunités liés au climat) dès lors qu'ils ont un impact important sur le risque ou la performance d'un investissement. Fidelity est convaincu que les meilleures pratiques ESG doivent être encouragées dans la mesure où elles ont toutes les chances d'améliorer les performances financières à long terme.

Les critères ESG précis qui sont pris en compte pour chaque entreprise sont déterminés au cas par cas et dépendent des problématiques les plus significatives pour ce secteur/marché. En conséquence, ils ne peuvent être tous listés ici.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Déclaration relative au respect des caractéristiques environnementales et sociales

Le compartiment Fidelity Europe a respecté les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues conformément à l'article 8 du règlement SFDR, pendant la période considérée. Au moins 50 % de l'actif net du fonds sont investis dans des titres de sociétés considérées comme possédant des caractéristiques durables (comme décrit dans le prospectus du fonds) et les exclusions spécifiées ont été respectées. La stratégie est fondée sur la recherche fondamentale de Fidelity et par conséquent, les caractéristiques environnementales et sociales ont été activement prises en compte et intégrées pendant toute la période. Les titres sont évalués individuellement par les analystes à l'aide de critères cohérents auxquels sont appliquées les notations de la recherche fondamentale et les notations de durabilité. De plus, le fonds bénéficie de l'engagement de l'ensemble de la société.

Les caractéristiques durables sont définies au regard d'un ensemble de paramètres tels que les notations ESG fournies par les agences externes ou les notations de durabilité de Fidelity. Le fonds a exclu les sociétés considérées comme étant en violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et ayant des liens avec certaines activités spécifiques ou certaines catégories de produits (exclusions fondamentales), et a par ailleurs respecté la liste d'exclusions applicable à l'échelle du groupe, qui comprend les émetteurs ayant des activités en rapport avec les catégories suivantes d'armes controversées, dont l'utilisation est interdite par les conventions et traités internationaux :

- armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques et chimiques, lasers aveuglants, armes incendiaires et fragments indétectables.

Figurent également sur cette liste les fabricants d'armes nucléaires pour les non-signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier :

- les fabricants d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, les fabricants de composants qui ont été mis au point et/ou modifiés de manière significative en vue d'un usage exclusif dans des armes nucléaires, et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires proviennent d'armes nucléaires.

Tout au long du processus d'investissement, le gérant a veillé au respect, par les sociétés en portefeuille, des pratiques de bonne gouvernance.

Les gérants de portefeuille de Fidelity ont la possibilité d'appliquer des règles et des exclusions supplémentaires, en matière de durabilité, au regard du processus d'investissement applicable. Le gérant exclut les valeurs notées D ou E, dans le système interne de notation de durabilité de Fidelity.

Règlement Taxonomie

La taxonomie de l'UE vise à définir les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Dans cet objectif, les activités sont évaluées selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique ;

- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- Transition vers une économie circulaire ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À fin décembre 2021, des critères d'examen technique avaient été définis et publiés au Journal officiel de l'UE pour les activités économiques susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins un des deux objectifs suivants : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement. Les informations présentées ci-après ne tiennent donc compte que de ces deux objectifs, les critères soumis aux colégislateurs de l'UE étant appelés à évoluer.

Afin d'être considérée comme durable au sens du règlement Taxonomie, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'un des six objectifs, sans porter préjudice à l'un des cinq autres. Pour qu'une activité soit considérée comme conforme à la taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe de la taxonomie selon lequel l'activité ne doit causer aucun préjudice important (« do no significant harm ») s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du compartiment ne prennent pas en compte ces critères.

Le fonds ne prend actuellement pas d'engagement sur un minimum d'activités alignées avec la taxonomie européenne. Les notations ESG utilisées par le fonds incluent une gamme de sujets ESG important qui couvrent les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, l'analyse n'intègre cependant pas systématiquement la prise en compte de l'alignement avec la taxonomie européenne.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds tient compte en permanence des caractéristiques et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que des risques de durabilité dans le cadre de leurs processus d'analyse, de gestion et de suivi des risques, ce tout au long de la période de détention de chaque investissement.

Lorsque nous évaluons la responsabilité ESG d'un émetteur, nous prenons en compte de nombreux facteurs, notamment sa politique en matière de diversité, son approche des droits humains, les mesures qu'il prend pour lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité, sa gestion de la chaîne d'approvisionnement, et sa gestion des questions de santé et de sécurité et du bien-être des salariés.

L'objectif du processus d'investissement est de s'assurer que les émetteurs dans lesquels nous investissons respectent les pratiques de bonne gouvernance. La politique utilisée pour évaluer ces

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

pratiques est appliquée à l'aide des notations ESG de Fidelity, lesquelles comprennent des facteurs et des critères de gouvernance – tels que la qualité de la direction, la qualité des actionnaires majoritaires, l'efficacité du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, la qualité des audits, la gestion des risques et les droits des investisseurs – et des données relatives aux controverses et aux violations du Pacte mondial des Nations unies. Cette évaluation est prise en compte dans toutes les décisions d'investissement.

Les caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont contrôlées en permanence par notre équipe de suivi des portefeuilles, qui vérifie quotidiennement la composition des notations du fonds. Les gérants de portefeuille sont informés lorsque les exigences minimales de construction de portefeuille ne sont pas respectées.

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole **F** sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 avenue Kléber, 75116 Paris.

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas

Stéphane COLLAS